



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000339

Séance du vendredi 12 octobre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL - **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.4) - **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE (jusqu'au rapport 5.2), Françoise BRANGET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 2.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'au rapport 1.1.6), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 1.2.4), Martine JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2), Lucile LAMY, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) - **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - **Boussières :** Michel POULET - **Busy :** Philippe SIMONIN - **Chalezeule :** Raymond REYLE - **Champagny :** Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 1.1.2) - **Chaucenne :** Bernard VOUGNON - **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - **Deluz :** Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN - **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Claude PREIONI - **Gennes :** Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 1.1.7) - **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 6.2) - **La Vèze :** Philippe CHANAU - **Larnod :** Martine BERGIER - **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) - **Marchaux :** Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS - **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY - **Montfaucon :** Pierre CONTOZ - **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 6.2), Gérard VALLET - **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY (jusqu'au rapport 1.1.6) - **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2), Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - **Rancenay :** Michel LETHIER - **Roche lez Beupré :** Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.2) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** Claude SIMONIN - **Saône :** Bernard GUYON - **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** Jean-Yves PRALON - **Thise :** Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY (à partir du rapport 1.1.2) - **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 1.1.1) - **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.2)

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS - **Audeux :** Françoise GALLIOU - **Besançon :** Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - **Boussières :** Bertrand ASTRIC - **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE - **Chaleze :** Josseline SEITZ - **Champoux :** Norbert DUPREY - **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - **François :** Françoise GILLET - **Le Gratteris :** Nicole JANNIN - **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET - **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU - **Nancray :** Daniel ROLET - **Novillars :** Bernard BOURDAIS - **Osselle :** Jacques MENIGOZ - **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Saône :** Christelle PETITJEAN - **Thoraie :** Jean-Paul MICHAUD - **Vaire Arcier :** Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

Procurations de vote :

Mandants : R. CHAVIN-SIMONOT (jusqu'au rapport 1.2.6), P. BOURQUE (à partir du rapport 5.3), C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, D. TETU, J. SEITZ, F. GILLET, J-M. VERNET, B. BOURDAIS, C. BULLY (jusqu'au rapport 1.1.1)

Mandataires : M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.2.6), C. TISSIER (à partir du rapport 5.3), N. WEINMAN, E. DUMONT, F. FELLMANN, M-M. DUFAY, J.L. FOUSSERET, G. BAULIEU, C. PREIONI, P. CONTOZ, R. BOURLON, J. SIFFERLIN (jusqu'au rapport 1.1.1)

Objet : Créations de postes

Délibération du vendredi 12 octobre 2007

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

1/5

Créations de postes

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2007 Imputation : 012	Montant BP 2007 : 199 800 €

Résumé :

Afin de faire face à l'accroissement de l'activité dans certains secteurs, il est proposé de créer 5 postes.

I. Budget Principal

Direction des Moyens Techniques

La Direction des Moyens Techniques fait face à un accroissement pérenne de son activité tant au niveau de la réalisation d'opérations que de la gestion du patrimoine.

Le plan de charge de travail fait apparaître une inadéquation des moyens humains de la Direction aux besoins. De cette inadéquation naît l'impossibilité de répondre à toutes les sollicitations et à respecter les délais impartis pour les opérations en cours et à venir.

Afin de solutionner les difficultés de la Direction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de créer les quatre postes décrits ci-après.

- **1 poste de catégorie B filière administrative, cadre d'emplois des Rédacteurs (priorité I)**

Dans le cadre de la conduite de l'opération Cité des Arts et de la Culture, il est proposé de rendre l'organisation des maîtres d'ouvrage pérenne et adaptée aux missions devant être assumées à savoir : le suivi administratif, la préparation, la passation et le suivi des marchés, la coordination des trois collectivités, la préparation des étapes d'approbation par les maîtres d'ouvrage, les relations et la coordination avec les nombreux interlocuteurs, techniques ou non ainsi que le suivi des études, des travaux et de la mission de maîtrise d'oeuvre.

Parmi les différentes solutions envisageables, la conduite du projet en régie a été privilégiée à une externalisation par délégation, notamment pour les raisons suivantes :

- la proximité avec les instances décisionnelles de la collectivité et les autres services impliqués tout comme la disponibilité des agents donnent une plus grande réactivité,
- le raccourcissement des circuits de décision,
- l'acquisition d'une bonne connaissance des équipements utile (voire nécessaire) à leur fonctionnement et maintenance ultérieurs,
- une plus grande maîtrise des contraintes administratives et des délais afférents (procédures marchés publics, délais de paiement),
- un coût bien moindre, même avec un renfort des moyens humains : 680 000 € contre 1 470 000 € dans l'hypothèse du recours à un mandataire,
- une démonstration des services de leur capacité à collaborer efficacement et dans la transparence.

La constitution d'une équipe projet opérationnelle a donc été décidée et ont ainsi été associés des agents des trois collectivités. En appui à l'équipe en place, il est proposé la création d'un poste de catégorie B filière administrative afin d'assurer le suivi administratif, le secrétariat, les marchés et les paiements de l'opération Cité des Arts et de la Culture.

- **I poste de catégorie B, filière technique cadre d'emploi des Techniciens Supérieurs (priorité I)**

L'entretien et la maintenance du patrimoine de la CAGB concernent un parc conséquent qui a nettement augmenté au cours des dernières années.

La création d'un poste de technicien Patrimoine/Bâtiments doit permettre de répondre à cet accroissement d'activité.

Cet agent sera chargé de la planification des interventions sur sites, de la préparation et de la coordination des interventions des entreprises, du recensement et du suivi des demandes d'intervention, de la définition des modalités d'intervention. Il participera par ailleurs aux astreintes pour répondre aux besoins d'interventions en dehors des horaires et jours de travail

Pour mémoire, cette demande avait déjà été présentée à l'automne 2006 mais n'avait pas été jugée prioritaire.

- **I poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C) (priorité I)**

La création d'un poste d'adjoint technique Bâtiments doit également permettre de répondre à l'accroissement d'activité dans le secteur de l'entretien et la maintenance du patrimoine.

Cette personne aura la charge, sous la responsabilité du Technicien Patrimoine/Bâtiments, des opérations ponctuelles de petit entretien, du suivi et de la coordination des interventions des entreprises en lien avec le technicien patrimoine/bâtiments, et assurera les astreintes pour répondre aux besoins d'interventions en dehors des horaires et jours de travail. Il participera au recensement et au suivi des demandes d'intervention et participera à leur préparation.

- **I poste catégorie B, filière technique (priorité I)**

Les cinq chargés d'opérations en poste, appuyés, pour certaines d'entre elles, par le chef du service Constructions et Infrastructures gèrent plus de trente opérations en phase de réalisation et une quinzaine en phase de programmation ou d'études. Le plan de charge fait apparaître une insuffisance de moyens humains. Le renforcement de l'équipe en place par la création d'un poste de chargé d'opérations doit permettre une meilleure satisfaction des besoins.

Cet agent sera chargé des études de maîtrise d'oeuvre en interne et en externe, de la préparation et du suivi des travaux, de la préparation et du suivi des procédures de passation de marchés publics. Il interviendra dans le domaine des bâtiments, de la voirie - réseaux divers et infrastructures.

II. Budget annexe Transports

Mission TCSP

- I poste de catégorie A, filière technique

Lors de la création de la mission Transport en commun en site propre par délibération en date du 26 juin 2006, le principe de la constitution d'une équipe opérationnelle en appui au directeur du projet a été validé. Dans le cadre de la constitution de cette équipe, la création d'un poste de catégorie A est proposée.

Cette personne aura en charge l'ensemble des problématiques liées à l'estimation du projet, son financement, l'organisation contractuelle, le suivi financier mais aussi des conventions avec les institutions, administrations ou concessionnaires.

Le cas échéant ce poste pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3 de la loi 26 janvier 1984 et selon les modalités définies ci-après.

Pour ce faire, la personne devra être titulaire d'une formation technique solide dans le domaine des travaux publics ou équivalent, doublée d'une expérience ou de diplômes dans la conduite de projet et notamment de son volet administratif.

Proposition des éléments du contrat

Considérant notamment :

- la nature des fonctions afférentes à cet emploi,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,
- les besoins du service en raison du caractère particulier des missions confiées.

Eléments du recrutement :

- contrat de droit public,
- durée de 3 ans :
 - travail à temps complet,
 - rémunération en référence au cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A),
 - régime indemnitaire afférent.

III. Synthèse

	postes de catégorie A	postes de catégorie B	postes de catégorie C
Budget principal		3	1
Budget annexe Transports	1		

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les créations de postes proposées,**
- **se prononce favorablement sur la modification de la liste des emplois permanents,**
- **se prononce favorablement le cas échéant sur le recrutement d'agents non titulaires dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le cas échéant les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 22 OCT. 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0